

Conditions du programme de fidélité « Great Members » du Club Med, applicables à tous les séjours débutant à partir du 01 janvier 2026

Préambule

Le programme de fidélité « Great Members » (ci-après le « Programme ») est proposé par le Club Med® à ses clients (ci-après les « Gentils Membres® » ou « G.M® ») français afin de les faire bénéficier d'avantages (ci-après l'/les « Avantage(s) ») décrits ci-dessous.

Les présentes conditions du programme de fidélité Great Members (ci-après les « Conditions Great Members ») complètent les Conditions Générales de Vente en vigueur du Club Med®, figurant sur son site Internet www.clubmed.fr, qui prévalent sur les Conditions Great Members en cas de contradiction.

Les présentes Conditions Great Members annulent et remplacent toute version antérieure.

Article 1 – Principe et acceptation de la participation au Programme

La participation au Programme est gratuite et automatique pour tout G.M® dès la première réservation d'un Séjour d'une (1) nuit au minimum au sein d'un Resort Club Med® quelle que soit la destination.

La participation au Programme entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Great Members.

Tout G.M® qui n'accepterait pas les Conditions Great Members devra impérativement l'indiquer par tout moyen permettant d'en accuser réception (lettre RAR, email, ...) au service Relation Client, aux coordonnées suivantes : 11, rue de Cambrai 75957 Paris Cedex 19. Ce refus des Conditions Great Members entraînera son exclusion du Programme ainsi que celle des personnes éventuellement inscrites sous le même numéro de G.M®, le G.M® refusant les Conditions Great Members étant seul responsable de cette exclusion du Programme pour lesdites personnes.

La participation au Programme consiste en l'accumulation de points (ci-après les « Points Great Members ») acquis dans les situations et selon les modalités exposées ci-dessous, l'atteinte de certains seuils de Points Great Members donnant accès à différents statuts (ci-après le(s) « Statut(s) »), ouvrant droit à des Avantages.

Article 2 – Participants et bénéficiaires des Points Great Members

Sous l'empire des présentes Conditions Great Members, le Programme est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures domiciliées en France ayant la capacité juridique de contracter, c'est-à-dire âgées d'au moins 18 ans et ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection judiciaire (tutelle ou curatelle) réservant pour leur compte un séjour au sein d'un Resort.

Les enfants de moins de dix-huit (18) ans sont rattachés au numéro de G.M® du parent qui les a inscrits lors de la première réservation.



Ne sont pas éligibles au Programme les personnes morales, les salariés (G.O et G.E) du Club Med® et leur famille dont le séjour est réservé dans le cadre de la politique salariale du Club Med®, les personnes en mission pour le Club Med® et représentants (réseau de distribution indirect) de Club Med®, ainsi que les partenaires du Programme participant à la dotation des Avantages. Les séjours ayant bénéficié du code de réduction de réservation en Resort sont automatiquement exclus du calcul des Points Great Members.

Le participant (ci-après le « Membre ») garantit la véracité des informations fournies par ses soins le concernant ou concernant tout membre de sa famille inscrit sous son numéro de G.M®.

Le Club Med® se réserve la faculté de procéder à toute vérification permettant de s'assurer de la capacité d'un Membre à participer au Programme et pourra exclure toute personne n'y étant pas autorisée au regard des présentes Conditions Great Members.

Les Points Great Members sont attribués au numéro de G.M® français, individuel ou de foyer, indiqué lors de la réservation ou dans toute autre situation permettant l'acquisition de Points Great Members.

Le foyer est défini dans les Conditions Générales de Vente du Club Med®, limité à un maximum de six (6) membres adultes dans le cadre du présent programme.

Le statut ne peut bénéficier qu'aux membres du foyer.

Les Points n'ont aucune valeur monétaire et ne constituent pas une monnaie ni un bien de quelque nature que ce soit. Ils permettent uniquement d'atteindre le Statut Turquoise, Silver, Gold ou Platinum.

Le Programme étant également proposé dans d'autres pays avec des conditions différentes, le déménagement à l'étranger d'un membre peut modifier les modalités de sa participation au Programme. Cependant, ce membre ne perdra pas son statut jusqu'à la prochaine annualisation. Des points bonus pourront être ajoutés pour maintenir son statut. Le nombre de Points attachés au numéro de G.M. restera identique.

En cas de fusion de numéros de G.M®, sur demande, le numéro de G.M® résultant de la fusion sera alimenté par l'historique des deux numéros de G.M® (hors point bonus issus d'une ancienne fusion) auparavant séparés et le Statut lié sera mis à jour en conséquence.

En cas de dissociation de G.M® inscrits sous un même numéro de G.M®, sur demande, chaque numéro de G.M® résultant de la dissociation se verra attribué le nombre de Points Great Members correspondant aux dossiers dont le G.M® est le payeur ou, en cas de paiement conjoint, le voyageur au nom duquel le contrat a été conclu.

En tout état de cause, en cas de fraude, le Club Med se réserve le droit de suspendre les avantages du Membre ou de révoquer le statut de celui-ci.

Article 3 – Points Great Members : motif et date d'acquisition – durée de validité

Les Points Great Members sont acquis :

- **En fonction du prix payé lors de la réservation de Séjours**, 100 Points Great Members seront crédités dès la réservation par tranche de 100€ dépensés. Est pris en compte le montant intégral de la réservation (incluant séjour, transport et transferts le cas échéant, prestations en supplément / à la carte et cotisations annuelles). Ces points sont valables pendant une période de 2 ans à partir de la date de fin de votre séjour.
- **Pour toute dépenses sur site auprès du Club Med® pendant les Séjours**, 100 Points Great Members seront crédités pour chaque tranche de 100 € dépensés. Les Points Great Members sont attribués uniquement après le règlement intégral des dépenses sur site au Club Med® et sont crédités à la date de votre retour de séjour. Ces points sont valables pendant 2 ans à compter de la fin du séjour. Notez que les dépenses réalisées avec le Gift Pass (réservé aux membres Silver, Gold et Platinum) ne sont pas prises en compte dans le calcul des points Great Members liés aux dépenses sur site. Les achats de séjours VSL sont récompensés par des points et seront également considérés comme des dépenses sur site Club Med®. Le montant des achats payés en monnaie locale hors zone euro sera converti en euros, puis converti en Points Great Members suivant le même barème. Le taux de change pris en compte sera le taux de change appliqué au moment de l'achat. Dans le cas où le montant de la transaction comprend des décimales, le nombre de points attribués sera basé uniquement sur la partie entière du montant, sans tenir compte des décimales. Aucun arrondi ne sera effectué, même si la décimale est supérieure ou égale à 5 (exemple : pour un montant de 1500,28 euros, 1500 points seront crédités ; pour un montant de 2825,89 euros, 2825 points seront crédités).
- **En fonction de la fréquence de réservation, lors de la réservation de Séjours par le foyer (non par membre du foyer) ou par le G.M® inscrit seul sous un numéro de G.M® individuel suivant le barème suivant :**
 - Pour chaque séjour d'une (1) nuit passée au Club Med : 1 500 Points Greats Members sont attribués au numéro de G.M®.
 - Pour chaque séjour entre deux (2) et sept (7) nuits consécutives passées au Club Med : 2 500 Points Great Members sont attribués au numéro de G.M®.
 - Pour chaque séjour de 8 nuits consécutives ou plus passées au Club Med® : 3 000 Points Great Members sont attribués au numéro de G.M®.

Les Points Great Members sont acquis dès la réservation et ont une durée de validité de 2 ans à compter de la fin du séjour. En cas de séjours consécutifs ou d'une prolongation du séjour initial dans le même Resort, les points Great Members ne sont attribués qu'une seule fois. Si moins de 7 nuits (ou 8 jours) s'écoulent entre la date de départ d'un premier séjour et l'arrivée d'un second séjour dans le même Resort, les points de fréquence ne sont pas réattribués pour le second séjour, car ces séjours sont considérés comme un seul et même séjour. Pour les Club Med Kabira, Kiroro, Tomamu et Sahoro, Club Med South Africa Beach & Safari, les avantages ne seront offerts qu'une seule fois aux Great Members effectuant plusieurs séjours dans le même Resort, séparés par au moins 1 nuit en dehors du Club Med, au cours d'une période de 5 jours. Les avantages Great Members "pendant séjour" ne sont p

- En récompense **de parrainages effectués** selon les conditions du programme Parrainage, disponibles sur le site Internet www.clubmed.fr et en agences Club Med Voyages ou agréées. Les Points Great Members ne sont acquis qu'une fois le parrainage effectivement réalisé, le Filleul ayant effectivement séjourné au Club Med® dans les conditions prévues par le programme Parrainage et sont crédités au lendemain du retour de séjour du filleul. Ces points ont une durée de validité de 2 ans à compter de la date d'acquisition.
- Lors de la réservation de forfaits **dont le transport comprend un voyage en train**, 1500 points Great Members seront crédités dès la réservation. Ils auront une durée de validité de 2 ans à compter de la date de fin de séjour.

En cas d'annulation totale ou partielle, les points correspondants seront supprimés après notification préalable.

Article 4 – Statuts

Le Membre accède, chaque année au premier janvier en fonction de son nombre de Points Great Members en cours de validité, pour lui et son foyer le cas échéant, à un Statut lui ouvrant droit à certains Avantages.

Le Club Med® se réserve le droit de modifier la liste des Avantages énoncés ci-dessous annuellement (le 1^{er} janvier de chaque année).

Le Club Med® se réserve le droit d'altérer le fonctionnement du programme Great Members à tout moment.

Le Statut est valable pour une durée d'un (1) an pendant une période courant du 1^{er} janvier d'une année au 31 décembre de la même année, dite « année de Programme ». En début janvier de chaque année, le Statut est recalculé pour l'année de Programme qui débute. Le statut peut être amené à être recalculé en cours d'année suite à un gain de points ou en cas d'annulation partielle ou complète d'une réservation (séjour ou services).

Durant la période de validité du statut, le Membre peut acquérir le statut supérieur grâce aux Points Great Members accumulés.

En cas d'annulation d'une réservation avant le séjour, le statut sera immédiatement ajusté pour refléter le retrait des points associés à la réservation. Les frais de dossier restent à la charge du client, mais ne donneront lieu à aucune attribution de points.

Détermination du Statut :

- Dès le premier booking : Statut Turquoise ;
- entre 15 000 et 49 999 Points Great Members : Statut Silver ;
- entre 50 000 et 94 999 Points Great Members : Statut Gold ;
- à partir de 95 000 Points Great Members : Statut Platinum.

Les Membres devront conserver tous documents permettant de justifier de leurs consommations, donc du nombre de Points Great Members acquis et de leur Statut.

Article 5 – Avantages

Les Avantages seront attribués et utilisés conformément aux règles définies par les présentes Conditions Great Members et dépendent du Statut (Turquoise, Silver, Gold ou Platinum) acquis par le Membre pour lui et son foyer le cas échéant. Les Avantages seront fournis sous réserve de disponibilité, notamment de la proposition effective de l'Avantage sur le Site et des éventuelles dates de disponibilités mentionnées dans les supports de communications du Club Med®.

En cas de changement de statut dans les 30 jours précédent le départ, Club Med® fera ses meilleurs efforts pour mettre tous les avantages nouvellement acquis à disposition du Membre, mais ne garantit pas leur disponibilité.

En cas de changement de statut durant le séjour, les Avantages disponibles resteront ceux du statut au moment du départ.

En tout état de cause, le Club Med® fera ses meilleurs efforts pour rendre les Avantages disponibles aux Membres mais ne s'engage aucunement à en garantir la disponibilité.

En cas d'indisponibilité de l'Avantage, le Club Med® ou son partenaire à la dotation, seront libres de proposer au Membre tout autre avantage, équivalent ou non.

Les Avantages ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de la part des Membres, ni d'aucun échange, remboursement ou ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les Avantages ne peuvent pas non plus, en aucune circonstance ni d'une quelconque manière, être cédés à un tiers.

Chacune des personnes inscrites sous un même numéro de G.M® de foyer pourra se prévaloir des Avantages, sous réserve des conditions d'accès aux Avantages prévues dans les présentes Conditions Great Members ou dans toute autre communication Club Med® portant sur des Avantages (sur présentation de la carte de fidélité Great Members, etc.). Il appartient aux G.M® inscrits sous un numéro de G.M® de foyer de s'organiser en conséquence. Chaque Membre fera son affaire et sera seul responsable d'informer tout tiers intervenant éventuellement dans son acquisition de Points Great Members, notamment son employeur réglant son Séjour ou les membres de sa famille inscrits sous son numéro de G.M®, des Avantages qui lui sont accessibles ou dont il a pu bénéficier dans le cadre du Programme.

Les circuits, excursions et les séjours au Mpilo Safari Lodge ne sont pas éligibles aux Avantages.

Les présents Avantages, tels que définis au sein des présentes sont valables du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 :

Statut	Turquoise	Silver	Gold	Platinum
Avantages				
Programme de parrainage	X	X	X	X
Offres personnalisées	X	X	X	X
Accès à votre compagnon de voyage : My Club Med	X	X	X	X
Accès au service 'Facilitez votre arrivée'	X	X	X	X
Accès anticipé au Resort, déjeuner d'arrivée inclus		X	X	X
Gift Pass valide sur une sélection de services		50€	100€	150€
Accès anticipé à l'ouverture des ventes (réservations prioritaires)			X	X
Transfert*			Transfert Gold privilégié	Transfert privé
Ligne de réservation dédiée (locale) 09 69 32 03 35 (Service non surtaxé, prix d'un appel local)			X	X
Check in prioritaire			X	X
Départ tardif de la chambre (sous réserve de disponibilité)*			X	X
Accès à un cocktail privé Gold & Platinum			X	X
G.O® référent ou équipe dédiée				X
Réservations prioritaires dans les restaurants				X
Profitez du statut Platinum à vie (après 10 années consécutives, par période de 10 ans)				X
Parking gratuit (uniquement dans certains resorts)*				X
Sur classements de chambre (sous réserve de disponibilité)*				X
Accès aux salons privés en aéroport			X	X

Nuit d'hôtel offerte sur une sélection d'hôtels à proximité des aéroports de Paris	X	X
-10% sur l'assurance voyage Ecran Total et -20% supplémentaires dès 3 souscriptions sur un même dossier de réservation pour un départ de la même ville aux mêmes dates et sur la même destination	X	X

*avantage non disponible ou limité dans certains Resorts, voir ci-dessous

Définitions et Conditions des Avantages

- **Accès au programme de Parrainage** : Pendant les six ans qui suivent la fin de votre dernier séjour, recevez des vouchers et des points pour chaque parrainage effectué : (voir conditions du programme et éligibilité sur <https://www.clubmed.fr/l/offre-parrainage>)
- **Accès à des offres personnalisées et exclusives en fonction du statut**, réservé aux clients ayant accepté de recevoir des communications marketing.
- **My Club Med** : Profitez de l'application My Club Med (également accessible à tous les GMs disposant d'un numéro client) pour accéder facilement à toutes les informations de votre resort et recevoir des notifications personnalisées tout au long de votre séjour, vous rappelant vos avantages exclusifs.
- **Accès au service 'Facilitez votre arrivée'** : Profitez du service « Facilitez votre arrivée », (voir conditions du programme et modalités sur <https://www.clubmed.fr/l/easy-arrival>, service également accessible à tous les GMs disposant d'un numéro client).

Les G.M.® ayant réservé par l'intermédiaire d'une agence partenaire devront se rapprocher de celle-ci pour bénéficier de ce service.

- **Accès anticipé au Resort offert, déjeuner d'arrivée inclus** : En cas d'arrivée anticipée, vous pouvez bénéficier du déjeuner et de l'accès au resort le jour de votre arrivée sans supplément.
- **Gift Pass¹** : bon d'achat d'une valeur dépendant du Statut Great Members, crédité pour chaque séjour de 2 nuits minimum sur le compte à son ouverture en Resort ou lors d'un paiement par carte bancaire pour

¹ Gift pass = carte cadeau

un compte non ouvert. Un seul Gift Pass est délivré par Séjour. Utilisable lors de ce Séjour uniquement sur tous services Club Med® proposés en Resort sauf green fees, parking, épicerie, leçons privées de ski, location de matériel de ski, transferts, Wi-Fi, ventes locales de séjours, dons à la fondation, tabac. Les dépenses réalisées avec le Gift Pass ne seront pas comptabilisées dans le calcul des points lié aux dépenses sur Site. Pour les dépenses en monnaie locale, application des taux de change en vigueur en Resort. Aucun nouveau Gift Pass ne sera attribué en cas de séjours consécutifs dans un même Resort ou de prolongation du Séjour initial. Avantage non disponible dans les Resorts Joyview et Urban Oasis.

- **Réservation prioritaire lors de l'ouverture des ventes en avant-première** : Accès anticipé à l'ouverture des réservations (voir conditions de l'offre sur clubmed.fr).
 - **Transfert privilégié (Gold)** : Dans un véhicule de 12 personnes maximum (20 personnes maximum pour les Resorts Montagne Europe), pour les séjours avec transport Club Med® A/R ou transfert A/R à la carte vers et depuis les Resorts, à l'exception des Resorts suivants pour des Séjours aux dates ci-dessous indiquées pour les Great Members Gold :
 - Exclus toute l'année dans les Resorts : Kabira, South Africa safari resort, Lijang, Changbaishan, Serre-Chevallier, Saint-Mortiz Roi Soleil, Québec Charlevoix, Pragelato, Djerba La Douce, Gregolimano, Cap Skirring, Columbus-Isle, Turkoise, Yabuli, Beidahu, Kiroro Peak and Grand, Kani, Les Villas de Finolhu, Club Med 2, Sahoro, Tomamu, Les Seychelles et tous les Club Med Joyview et Urban Oasis ;
 - Exclus en période de Noël du 19 décembre 2026 au 04 janvier 2027 : Peisey Vallandry, la Plagne 2100, Valmorel, Val Thorens, Grand Massif Samoëns Morillon, Arcs Panorama, Alpe d'Huez, La Rosière, Tignes, Val d'Isère, La Pointe aux Canonnières, Punta Cana, La Caravelle, Les Boucaniers ;
 - Exclus pendant les vacances de février du 7 février 2026 au 9 mars 2026 : Peisey Vallandry, la Plagne 2100, Valmorel, Val Thorens, Grand Massif Samoëns Morillon, Arcs Panorama, Alpe d'Huez, La Rosière, Tignes, Val d'Isère, La Pointe aux Canonnières
 - Exclus pendant les vacances d'été du 4 Juillet au 1 septembre 2026 : Yasmina et Palmiye
 - **Transfert privé (Platinum)** : Transfert gratuit individuel en taxi (ou véhicule avec chauffeur). Applicable pour les séjours avec transport Club Med® A/R ou transfert A/R à la carte vers et depuis les Resorts, à l'exception des Resorts suivants : Serre-Chevallier, Saint-Mortiz Roi Soleil, Québec Charlevoix, Pragelato, Djerba La Douce, Gregolimano, Cap Skirring, Columbus Isle, Turkoise, Yabuli, Beidahu, Kiroro Peak and Grand, Kani, Les Villas de Finolhu, Club Med 2, Sahoro, Tomamu, Les Seychelles, South Africa Safari Resort, Kabira, Chngbaishan, Lijang et tous les Club Med Joyview et Urban Oasis.
- Pour les Séjours Montagne en Europe et au Resort Palmiye (du 4 Juillet au 1^{er} septembre 2026 uniquement) dont le trajet dure une heure ou moins, le transfert ne sera plus privé mais privilégié, c'est-à-dire que le véhicule transportera un maximum de 8 personnes et il ne sera donc plus privatisé par foyer

- **Ligne de réservation dédiée** : valable pour les Membres Gold et Platinum. Ligne accessible au 09 69 32 03 35 (Service non surtaxé, prix d'un appel local).
- **Check-in² prioritaire** : À votre arrivée, un G.O® vous accueillera et s'occupera de votre check-in, en veillant à vous installer dans un cadre calme et intime pour que vous profitiez des meilleures conditions
- **Départ tardif de votre chambre** : Pour les membres Gold et Platinum, profitez d'un départ tardif pour votre chambre le jour de votre départ du Resort, sous réserve de disponibilité. Cet avantage n'est pas proposé dans les resorts suivants : La Pointe aux Cannoniers, La Plantation d'Albion et les Seychelles.
- **Accès à un cocktail privé, réservé aux membres Gold et Platinum** : Cocktail réservé aux membres Gold et Platinum organisé par l'équipe G.O® une fois par semaine. Le Club Med se réserve le droit de mettre fin à cet avantage à tout moment sur un ou plusieurs Resorts.
- **G.O ou équipe référente** à votre écoute durant votre séjour pour répondre au mieux à vos demandes.
- **Réservation prioritaire dans les restaurants** : Avantage proposé dans tous les Resorts proposant un restaurant sur réservation. La réservation est possible dès l'arrivée du G.M® dans le Resort.
- **Statut Platinum « à vie »** : en cas de renouvellement pendant 10 années de suite du statut Platinum par une même personne physique sur un même numéro de G.M., en récompense de sa fidélité de longue date, celui-ci pourra bénéficier du statut "Platinum" et des avantages associés (sousmis à une évolution) à vie : c'est à dire que le statut sera tacitement renouvelable sans conditions de points accumulés par périodes de 10 ans, sauf résiliation par le G.M. ou Club Med.
- **Parking gratuit** : Disponible pour les membres Platinum réservant leur parking directement à leur arrivée en Resort (et non en amont), sous réserve de disponibilité, dans tous les resorts, à l'exception des resorts situés dans les Alpes pendant l'été.
- **Sur-classement de chambre** : selon disponibilités et contraintes organisationnelles du Resort, en chambre de catégorie supérieure ou dans une même catégorie (ex. : Chambre Supérieure Vue Jardin surclassée en Chambre Supérieure Vue Mer). Cet Avantage n'est pas applicable sur les catégories de logement des programmes Club Med Property, à savoir : Les Villas de la Plantation d'Albion, Les Chalets de Valmorel, Les Chalets de Grand Massif et les Suites de La Rosière.
- Accès gratuit aux salons privés en aéroport : Offre valable pour les clients Gold et Platinum ayant réservé un séjour package avec transports au départ de l'un des aéroports concernés : Province (Salons CCI),

² check-in = enregistrement

Aéroport de Marseille Terminal 1 / Salon Cézanne ou Luberon – Aéroport de Toulouse Terminal 1 / Salon la Croix du Sud. Pas de Salons à Paris, Nantes, Lille, Nice, Metz, Strasbourg, Mulhouse, Brest et Bordeaux. Important : Les salons ne sont pas accessibles aux passagers voyageant vers l'une des destinations de l'espace Schengen. Aucune dérogation possible pour les clients qui ne respecteraient pas ces critères.

- **Nuit d'hôtel offerte** : Offre réservée aux clients Gold et Platinum et réservable par votre conseiller Club Med habituel uniquement, au départ d'une ville de province avec un préacheminement et ensuite un vol au départ de Paris (aller ou retour, pré-post avion obligatoire ou avec TGV Air). L'amplitude horaire des vols au départ de Paris doit être comprise entre 6h et 10h le matin sur le vol aller et après 18h sur le vol retour. La réservation de la nuit d'hôtel est valable une seule fois et concerne soit l'aller, soit le retour. Valable sur toutes les catégories de Resorts et sur les Circuits Découverte. L'avantage est soumis à approbation du partenaire hôtelier listé ci-après, selon dates et disponibilité des chambres. Valable uniquement sur les hôtels partenaires suivants, hors taxes de séjour, petits déjeuners et extras qui sont à régler par le client :
 - Orly : IBIS Orly Airport, NOVOTEL Coeur d'Orly Airport
 - Roissy : NOVOTEL Paris CDG Airport, sauf du 04/03/2025 au 06/03/2025, 16/06/2025 au 22/06/2025
 - Bruxelles : CROWNE PLAZA BRUSSELS AIRPORTAvantage soumis à quota : aucune réservation en cas d'indisponibilité du tarif Club Med et/ou hôtel complet. Conditions d'hébergement et disponibilités relevant de la seule responsabilité des hôtels cités ci-dessus.
- Assurance voyage Ecran Total : Pour les clients Gold et Platinum, 10% de réduction sur l'assurance voyage Ecran Total. Cette réduction est cumulable avec la réduction de 20% qui s'applique à partir de 3 souscriptions (réduction accordée au titre des forfaits concernés, sur un même dossier de réservation pour un départ de la même ville aux mêmes dates et sur la même destination). Pour consulter les avantages de l'assurance Ecran Total et les Conditions Générales d'Assurance, rendez-vous sur la page Assurance Voyage Ecran Total du site Club Med : <https://www.clubmed.fr/l/assurance-ecran-total>.

D'autres Avantages, dont les Membres seront informés individuellement par tous moyens et sur le site Internet www.clubmed.fr, pourront également être proposés par le Club Med® et ses partenaires au Programme pendant l'année de Programme en cours.

Article 6 – Modification des Conditions Great Members ou suppression du Programme

Le Club Med® se réserve le droit, à tout moment, de modifier les présentes Conditions Great Members, notamment les modalités d'attribution et de cumul des Points Great Members et les Avantages exposés ci-dessus ou précisés dans toute autre communication du Club Med®, ou de supprimer le Programme.

Le Club Med® en informera les Membres individuellement par tout moyen et sur son site Internet www.clubmed.fr.

Les modifications des Conditions Great Members seront réputées acceptées par le Membre en l'absence de contestation écrite adressée au service Relation Client par tout moyen permettant d'en accuser réception (lettre RAR, email...) dans les trente (30) jours suivant l'information portant sur la modification ou la suppression et, auparavant, dès que le Membre se sera mis en situation d'acquérir de nouveaux Points Great Members. Le refus des modifications des Conditions Great Members® entraînera l'exclusion du Membre du Programme ainsi que celle des personnes inscrites sous le même numéro de G.M® le cas échéant.

Article 8 – Données à caractère personnel

Via leur Compte Client, les Membres auront accès à toutes informations relatives au Programme les concernant, notamment le nombre de Points Great Members acquis, leur Statut, les Avantages qu'il implique ainsi que leur carte de fidélité Great Members.

Toutes données personnelles liées au Programme, collectées et enregistrées par le Club Med® dans son système informatique, ont pour finalité de permettre la gestion du Programme au bénéfice du Membre et de son foyer le cas échéant.

À cet effet, ces informations sont susceptibles d'être stockées, traitées et transférées par le Club Med® à des services internes du Club Med®, agissant pour compte commun à plusieurs entités du groupe Club Med® (qui s'entend de la société Club Med SAS et de ses filiales) et à des tiers (tels que les partenaires au Programme), y compris hors de l'Union Européenne ainsi que dans des pays ne disposant pas d'un niveau de protection équivalent à celui de l'Union Européenne. Ces tiers ne pourront accéder aux données personnelles des Membres que pour les besoins liés à la gestion du présent Programme, ou sur instructions des services internes du groupe Club Med® pour les besoins liés aux autres finalités susvisées dans le strict respect de la législation applicable notamment en matière de sécurité des données.

L'opposition du Membre à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des données personnelles le concernant nécessaires à la gestion du présent Programme, engendrerait de facto l'impossibilité pour le Club Med® et ses partenaires de fournir les Avantages proposés par le Programme.

Chaque Membre dispose d'un droit strictement personnel d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux informations le concernant qu'il pourra exercer par lettre simple adressée au service Relation Client à l'adresse suivante : Club Med – Service Relation Client, 11 rue de Cambrai 75019, Paris Cedex, en joignant la copie d'un justificatif d'identité à sa demande écrite.

Ces données peuvent également être utilisées à des fins de communication commerciale, notamment par courrier électronique, SMS ou push notification, par le groupe Club Med® ainsi que par les partenaires de ce dernier, si le Membre a donné son accord préalable à cette utilisation.

Chaque Membre peut s'opposer aux communications commerciales du groupe Club Med® et/ou de ses partenaires en cliquant sur le lien d'opposition ou en suivant la procédure d'opposition figurant sur les e-mails ou SMS commerciaux ou en écrivant à l'adresse du service Relation Client mentionnée ci-dessus. L'opposition du Membre à ces communications commerciales peut avoir pour conséquence de le priver du bénéfice éventuel d'avantages qui pourraient lui être réservés dans le cadre du Programmes ou par les partenaires au Programme.

D'autre part, chaque Membre dispose d'un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel).

Article 9 – Responsabilité

Le Club Med® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages découlant de ou en relation avec les Avantages fournis ou devant être fournis par ses partenaires au Programme.

Le Club Med® ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuels dommages résultant de modifications des présentes Conditions Great Members ou de la suppression du Programme.

Dans l'hypothèse où le Club Med® ou l'un de ses partenaires aurait refusé à tort un Avantage à un Membre, ledit Membre serait uniquement en droit de réclamer l'octroi de l'Avantage indument refusé si ce dernier est effectivement disponible.

Toute fraude ou non-respect des présentes Conditions Great Members par un Membre pourra donner lieu à son exclusion du Programme, le Club Med® se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre toutes poursuites judiciaires appropriées.

Article 10 – Droit applicable et compétence juridictionnelle

Les présentes Conditions Great Members sont régies par le droit français.

Tout litige qui surviendrait à raison de l'application ou de la modification des présentes Conditions Great Members ou de la suppression du Programme sera résolu à l'amiable ou, en cas de désaccord définitif et sous réserve de dispositions légales, sera soumis aux tribunaux de Paris compétents.

Date d'édition : 01/01/2026